

## IRAN

**Date des élections:** 4 août 1967.

### **Caractéristiques du Parlement:**

La consultation avait pour objet de renouveler les 219 membres du Madjiess (Chambre des députés) et les 30 sénateurs élus. Un nombre égal de sénateurs est nommé par le Chahinchah. La durée de la législature, pour les deux Chambres, est de quatre ans.

### **Système électoral:**

Le droit de vote appartient à tout citoyen iranien âgé de 20 ans, ayant 6 mois de résidence dans la province où il vote et jouissant de ses droits civils et politiques. Il faut en outre appartenir à l'une des religions reconnues par l'Etat, musulmane, chrétienne, judaïque ou zoroastrienne.

Pour pouvoir présenter sa candidature au Madjiess il faut être électeur et âgé de 30 ans.

Sont éligibles au Sénat les électeurs âgés de plus de 40 ans. Us doivent par ailleurs remplir certaines conditions de notoriété ou d'expérience, par exemple avoir été élu ~\$ fois député, être ancien ministre, avoir été ambassadeur, gouverneur ou encore professeur d'université. Il existe certaines incompatibilités entre la qualité de parlementaire et celle de fonctionnaire public et de militaire.

Les membres du Parlement sont élus au scrutin uninominal à la majorité simple dans les 219 circonscriptions pour les députés. Les sénateurs sont élus de la même façon à raison de 15 dans les provinces et les autres régions administratives et de 15 à Téhéran.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation :

Trois groupements politiques briguaient les suffrages populaires, à savoir: Le Parti Iran Novine, présidé par le premier ministre, M. M. A. Abbas Hoveyda, le Parti Mardom, formation d'opposition, et enfin celui d'extrême droite pan-iraniste, nouveau sur la scène politique iranienne.

La consultation se déroula dans le calme. Elle fut marquée — phénomène classique en Iran — par un abstentionnisme élevé de l'ordre de quelque 65 pour cent ; elle donna la victoire au Parti Iran Novine qui remporta près de 80 pour cent de suffrages exprimés.

Lors de cette consultation les électeurs désignèrent également les 279 délégués de l'Assemblée constituante convoquée afin d'apporter à la Constitution iranienne les modifications indispensables à la désignation d'un Régent.

Données statistiques:

### 1. Répartition des sièges au Madjless et au Sénat

| Formation politique     | candidats présentés |       | TM         |           |
|-------------------------|---------------------|-------|------------|-----------|
|                         | Madjless            | Sénat | Madjless   | Sénat     |
|                         | 219                 | 30    | <b>m</b>   | <b>26</b> |
|                         | 190                 | 19    | <b>3JL</b> | <b>4</b>  |
|                         | 18                  | —     | 5          | —         |
| h\<UfC«/COtt (S^tA.K«v) | A                   |       | <b>W?</b>  | 30**      |

\*^ls sièges n'étaient pas pourvus lorsque ces résultats furent communiqués.

\*\* 30 autres sénateurs étant nommés par le Souverain.

## - 2. Composition de l'Assemblée constituante élue le 4 août 1967

| Formation politique   | Nombre de sièges |
|-----------------------|------------------|
| Iran Novine. . . . .  | 232              |
| Mardom. . . . .       | 30               |
| Pan-iraniste. . . . . | 5                |
| Indépendants. . . . . | 6                |
|                       | 273*             |

\* > «iiiKini I...III'WHI uiHiii il puuiiii.